



ÉCOLE DE DANSE MUNICIPALE

Espace Culturel Léo Gipoulou

82400 VALENCE D'AGEN

Tél. : 05 63 39 75 83

Mail : ecole.danse@valencedagen.fr

Page Facebook : [@www.tendanse82400](https://www.facebook.com/www.tendanse82400)



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : NOTICE D'INFORMATION

Pour faciliter vos démarches, la commune de Valence d'Agen vous propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal les factures de l'École de Danse Municipale.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

SÛR :

Vous n'avez plus de courrier à envoyer ou à vous déplacer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur la facture, même lorsque vous êtes absent.

SIMPLE :

Comme par le passé, vous continuerez à recevoir vos factures sur lesquelles sera mentionnée la date de prélèvement. Sauf avis contraire, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

SOUPLE :

Vous changez de compte ou d'agence bancaire, veuillez nous transmettre votre nouveau RIB. À tout moment, en respectant un délai de 30 jours avant la prochaine échéance, vous pouvez renoncer au prélèvement automatique.

COMMENT FAIRE POUR METTRE EN PLACE LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ?

Il vous suffit de retourner avec votre dossier d'inscription :

- Le règlement financier valant contrat de prélèvement automatique,
- Le mandat de prélèvement SEPA (si vous rencontrez des difficultés, nous compléterons la désignation du compte à débiter à partir de vos références bancaires),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Lorsque votre dossier de prélèvement automatique sera enregistré, nous vous retournerons une copie.

En vous remerciant.